

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo et incommodo – Classe 1

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation :

Etablissement : Sudwand SA
Objet : Parc éolien et poste de transformation
Emplacement : Section B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach
N° du dossier : 1/23/0350

Le dossier complet est déposé au secrétariat de la commune de Dippach et est accessible à l'inspection du public pendant 15 jours du **26 juillet 2024 au 12 août 2024 inclus**.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Dippach dans le délai mentionné ci-avant.

Le collège des bourgmestre et échevins ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le **19 août 2024 à 11.00 heures** au secrétariat de la commune de Dippach pour présenter leurs réclamations verbales.

Schouweiler, le 26 juillet 2024

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Dirk KIRSCHTEN p.d.